



Die Nouvelle

Journal de l'Union Fédérale des Retraité(e)s CGT Finances

FINANCES

N°3
SEPT.
2012

TOUS ENSEMBLE
DEVANT
L'ASSEMBLEE
NATIONALE
ET DANS LES
DÉPARTEMENTS

AVEC FORCE ET DANS L'UNITÉ RASSEMBLONS NOUS MASSIVEMENT
LE 11 OCTOBRE 2012

02

Sommaire

- 3
Edito
- 4
Les retraité(e)s ne sont pas des vaches à lait
- 5
Fiscalité directe locale
- 6
Plate-forme revendicative remise à Mme Lebranchu
- 7 - 9
Les mots pour masquer les maux...
- 10 - 11
Urgence sociale !
- 11
Hommage à Guy Paris



MENTIONS LÉGALES

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Guy CARRIERE

IMPRIMÉ PAR RIVET Presse Edition
Limoges

NUMÉRO DE COMMISSION PARITAIRE :
0317 S 08364

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES
FINANCES CGT

263 rue de Paris
Case 540 93514 - Montreuil cedex

TÉL : 0148188221

COURRIEL : ufr.finances@cgt.fr

PRIX 0,50 €

Editorial



Une fois encore, on tente d'opposer la jeunesse de notre pays aux retraités. Et pour ce faire, on rédige un rapport via la Cour des comptes.

Non, les retraités ne sont pas des nantis. Faudrait-il que tous les retraités soient dans la misère ou pauvres, pour que leurs conditions de vie soient décrites avec sincérité ?

La CGT dénonce un rapport orienté sur la situation des retraités en France et particulièrement la situation des femmes retraitées ou veuves. Le rapport de la Cour des comptes préconise de récupérer 5 milliards sur les 12 dont les retraités bénéficiaient.

Aujourd'hui, 940 000 personnes sont au minimum vieillesse, plus d'un million vit en dessous du seuil de pauvreté, combien demain avec ces mesures ?

Ces mesures préconisées, que le gouvernement semble partager (dixit la ministre des affaires sociales), interviennent après les mesures Sarkozy (pages suivantes). Elles suscitent colère et indignation. Le Medef et l'UMP s'en réjouissent ... Le front national saisit la balle au bon pour se vautrer à nouveau dans une démagogie honteuse.

Les réformes successives des retraites ont affaibli de façon significative le niveau des pensions et retraites. De cela, le rapport ne parle pas !

Ce rapport est dangereux, l'opposition jeunes/retraités est dangereuse ! Faire croire que tout ceci servirait à financer la prise en charge de la perte d'autonomie est un mensonge !

LES RETRAITÉS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE.

Pour ce faire, le 11 octobre prochain, partout en France et devant l'Assemblée nationale à Paris, avec l'UCR-CGT, l'Union Fédérale des Retraité(e)s des Finances appelle les retraité(e)s des Finances à manifester pour rejeter le rapport de la Cour des comptes, interpeller et exiger un véritable cadre de négociations du Gouvernement sur 4 revendications urgentes :

- Le pouvoir d'achat
- La fiscalité des retraité(e)s (dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité)
- Une véritable loi sur l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.
- L'accès aux soins.

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE,
LE 11 OCTOBRE 2012 DANS LA RUE**

Les retraité(e)s ne sont pas des vaches à lait

Dans le cadre de la loi de Finances pour 2009 le parlement, sur proposition du gouvernement Sarkozy-Fillon, a supprimé en matière d'impôt sur le Revenu la demi-part supplémentaire attribuée aux veuves, veufs, divorcé(e)s, séparé(e)s et célibataires vivant seuls et ayant des enfants majeurs. Pour celles et ceux qui en bénéficiaient, cette demi-part est conservée pour les impositions au titre des revenus des années 2009 à 2012 (imposition de 2010 à 2013) avec une limitation du gain d'impôt au titre de cette demi-part de 855 € en 2010, 680 € en 2011, 400 € en 2012, 120 € en 2013.

Pour bénéficier de cette demi-part depuis le 1^{er} janvier 2009 il faut avoir élevé seul un enfant pendant au moins 5 ans jusqu'à sa majorité.

Plus de 4 millions de redevables seraient concernés par cette suppression d'une demi-part. A cela vient s'ajouter le gel du barème de l'Impôt sur le Revenu décidé fin 2011 dans le cadre de la Loi de Finances pour 2012. Malheureusement la nouvelle majorité parlementaire qui avait, étant dans l'opposition, condamné cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'Impôt sur le Revenu n'a pas annulé ces mesures. Au mieux, le Président de la République a annoncé qu'une décote serait instaurée en 2013 sur les revenus de 2012 pour les plus modestes. Mais dans le même temps, la cour des comptes, recyclant un projet de la droite, propose au gouvernement de supprimer l'abattement pour frais de 10 % pour les retraités. Cette mesure avait été obtenue par les actions des retraités il y a des dizaines d'années.

Si elle était remise en cause cela conduirait à une augmentation importante pour tous les retraités imposables et de nombreux retraité(e)s non imposables actuellement à l'impôt sur le revenu le deviendraient avec des conséquences en chaîne en matière de fiscalité locale et pour les cotisations et prestations sociales (cf. l'article sur la Fiscalité Directe Locale).

Nous ne pouvons accepter qu'une majorité qui a été élue pour conduire une autre politique que celle du gouvernement Sarkozy-Fillon ne remette pas en cause des mesures telles que la suppression de la demi-part, le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus des années 2011 et 2012.

Nous comprendrions encore moins que soit supprimé l'abattement de 10 %. Dès maintenant il faut se mobiliser pour exiger une autre politique fiscale et empêcher que de nouveaux mauvais coups ne voient le jour. N'oublions pas que, par exemple Terra Nova (1) et la CFDT, préconisent de soumettre les retraités au même taux de cotisation pour la CSG que les actifs. Ainsi les retraités imposables verront leur taux passer de 6,6 % à 7,5 % et les non imposables de 0 à 3,8 %.

De plus il y a toujours dans l'air l'idée de soumettre les retraités à la contribution solidarité autonomie (la journée de travail gratuit des salariés mise en place pour remplacer la suppression du lundi de Pentecôte) à hauteur de 0,3 % et de rendre obligatoire dès 50 ans la souscription auprès d'une assurance privée d'une assurance contre la « perte d'autonomie », alors que nous revendiquons que ce risque soit pris en charge par la Sécurité Sociale.



Fiscalité directe locale

L'accroissement des transferts de charge de l'État vers les collectivités territoriales conduit à ce que la fiscalité directe locale prenne un poids de plus en plus important dans le budget des ménages et les retraité(e)s ne sont pas épargnés.

L'accroissement des transferts de charge de l'État vers les collectivités territoriales conduit à ce que la fiscalité directe locale prenne un poids de plus en plus important dans le budget des ménages et les retraité(e)s ne sont pas épargnés. C'est d'autant plus vrai qu'un certain nombre de retraité(e)s qui bénéficiaient d'exonérations ou de réductions au titre de ces impôts locaux du fait de leur non-imposition ou de leur faible imposition à l'impôt sur le revenu deviennent partiellement ou totalement imposables à ces impôts locaux.

En matière de taxe d'habitation et de redevance télévision pour les résidences principales, de très nombreux retraité(e)s, en particulier celles et ceux vivant seuls (veuves et veufs quel que soit leur âge, séparé(e)s, divorcé(e)s ou célibataires de plus de 60 ans) ayant (en France métropolitaine) un revenu fiscal de référence (RFR) en 2012 (revenus de 2011) inférieur à 12 700 € pour une part et demie deviennent imposables si, avec la suppression intervenue en 2009 de la demi-part supplémentaire attribuée jusque là aux personnes vivant seules et ayant eu des enfants, leur RFR est supérieur à 10 024 € pour une part (1).

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu pour le calcul de l'IR au titre des revenus de 2011 et 2012 va encore accentuer le phénomène, de nouveaux retraité(e)s vont ainsi devenir imposables. Malheureusement la nouvelle majorité n'a décidé ni de rétablir la demi-part ni de revaloriser le barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation. Et il est même envisagé de supprimer l'abattement de 10 % ce qui ferait encore croître le nombre d'imposables.

En matière de taxe foncière sur les propriétés bâties l'exonération prévue pour les plus de 75 ans ne dépassant pas le même RFR va disparaître pour de nombreux retraité(e)s pour les mêmes raisons que pour la taxe d'habitation. Ainsi certains retraité(e)s, veuves et veufs, célibataires

peuvent avoir une triple peine avec cette suppression de la demi-part et le gel du barème de l'IR alors qu'ils étaient jusque là non imposables à l'IR et exonérés de TH et de Foncier Bâti.

Ils deviennent imposables à l'IR et ils auront à payer la TH, la redevance télé, et la taxe foncière pour les propriétaires occupants de plus de 75 ans ainsi que la CSG et la CRDS. Et il faut ajouter à cela les conséquences en chaîne au niveau des prestations sociales : APL, quotient familial pour des aides communales ou pour des cartes de transport, etc....

En terme de pouvoir d'achat, c'est absolument colossal surtout que, pour nombre de retraité(e)s, est venue s'ajouter la suppression de l'aide ménagère à domicile depuis le 1^{er} janvier 2008. Et cela concerne des personnes ayant des revenus très modestes.

Mais si beaucoup de retraité(e)s, veuves et veufs, célibataires sont frappés par ces dispositions et perdent leurs exonérations de TH et/ou de taxe foncière sur les propriétés bâties, à l'autre bout de la chaîne quelqu'un(e)s avaient bénéficié, ces dernières années, d'une exonération de fait avec un remboursement de ces impôts locaux grâce à l'application du bouclier fiscal.

Ce bouclier fiscal avait atteint des sommets dans l'ignomnie, surtout du fait de l'intégration des impôts locaux dans son calcul, le gouvernement de droite avait finalement été contraint de le supprimer. Mais dans le même temps il a introduit une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

Il est une nouvelle fois fait application d'une règle mise en avant par Coluche, il faut faire payer ces « salauds de pauvres » pour permettre de faire des cadeaux à ceux qui ont des revenus très importants et qui continuent à accumuler des richesses.

COMME NOUS L'EXIGEONS POUR L'IMPÔT SUR LE REVENU IL FAUT UNE RÉFORME PROFONDE DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE

(1) Pour les personnes conservant à titre personnel cette demi-part (personnes en bénéficiant au titre des revenus de 2008), le RFR applicable pour 2012 est 12 700 €.

06

Plate-forme revindicative

Des fonctionnaires retraité(e)s de l'État

Remise à Mme Lebranchu, Ministre de la fonction publique le 25 juillet 2012.

La Ministre s'est engagée à se pencher sur la seule problématique des droits sociaux !

Les Fonctionnaires retraité(e)s de l'Etat revendiquent la reconnaissance effective de leur statut..

« Ils s'opposent fermement à la création d'une caisse de retraite autonome »

1/ POUVOIR D'ACHAT :

- Un acompte à valoir de 300 € sur la nécessaire remise à niveau des pensions qui ont perdu 20 % depuis 1993.
- Pas de retraite inférieure à 1700 € dans la fonction publique dès 60 ans et 55 ans pour les services actifs pour 37,5 années de cotisations.
- Suppression de la décote.
- Revalorisation des pensions de retraite au 1^{er} janvier (et non plus au 1^{er} avril) sur la base de l'évolution du salaire moyen et non de l'indice des prix.
- L'intégration des primes dans le calcul de la pension fonction publique et suppression du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP).
- Versement de la retraite aujourd'hui servie par le RAFP dans l'attente de son extinction dès l'attribution de la retraite de la Fonction Publique.
- Rétablissement de la péréquation.
- Porter à 75% la pension de réversion.
- Rétablissement de la demi-part en matière d'impôt sur le revenu pour les personnes, vivant seules, ayant eu des enfants.

2/ DROITS SOCIAUX :

L'exigence d'une véritable politique sociale répondant aux besoins des fonctionnaires retraité(e)s de l'Etat

- La remise à niveau de l'aide à domicile
- Le développement des aides financières aux pensionné(e)s en difficulté,
- L'attribution d'une subvention aux retraités séjournant en longue durée en maison de retraite
- La mise en place d'un suivi en matière de besoin de logement et d'un suivi social et médical, y compris post-professionnel
- L'accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs

- L'institution d'une aide conséquente aux loisirs collectifs A cette fin il convient de procéder, à tous les niveaux, avec les organisations syndicales à une évaluation contradictoire des besoins. Cette évaluation doit prendre en compte le grave problème posé par la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services de l'Action Sociale. Il y a là aussi urgence à renforcer les effectifs de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnels administratifs.
- Il faut donc une budgétisation réelle et qui soit à la hauteur des exigences d'une action sociale digne de ce nom au service des fonctionnaires retraités.
- Simple question de bon sens : il nous paraît indispensable que les retraités siègent au sein des organismes de dialogue social concernés.

3/ PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE :

Les fonctionnaires retraité(e)s doivent être maintenus dans le système de solidarité actuel de la PSC



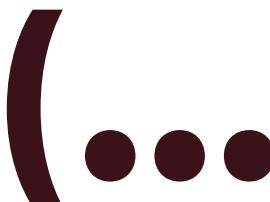
Les mots pour masquer les maux...

Des services des pensions aux centres de gestion des retraites...

La création de la DGFiP⁽¹⁾ s'est pleinement inscrite dans la logique de la révision générale des politiques publiques (RGPP). C'est l'ensemble des missions qui étaient dévolues à la Direction Générale des Impôts et à la Direction Générale de la Comptabilité Publique qui sont passées au "crible" libéral.

Dans la filière « Gestion Publique », la « Dépense de l'Etat » est l'objet d'une restructuration en profondeur.

Des attaques en règle pluvent sur/contre ces services, comme le dit la CGT Finances Publiques dans le document adopté lors de son 2ème congrès en 2012 : (...) « Le réseau comptable de la dépense de l'Etat est totalement remis en cause par des réformes déjà entérinées, réalisées ou en cours



Occupation du Comité Départemental de l'action sociale des Bouches du Rhône

Une vingtaine à Paris pour le 11 Octobre !



Les militants du collectif UFR CGT Finances soutenus par une forte délégation de militants CGT actifs ont ainsi pu imposer la présence de notre organisation au CDAS13.

Une assemblée générale des adhérents du département s'est tenue en présence de la secrétaire générale de l'USRCGT13 .

L'objectif fixé d'une vingtaine de retraité(e)s Finances, ce 11 octobre devant l'assemblée nationale est atteint .

L'action du 11 octobre se prépare aussi...

En Loire Atlantique : une dizaine d'inscriptions pour Paris , 10 cars sont annoncés , en Ille et Vilaine, dans le Morbihan avec 2 rassemblements (Lorient et Vannes) . A Tarbes une trentaine de retraité(e)s des Finances sont attendus à la manif départementale... ainsi que dans le Nord Pas de Calais , en Gironde , à Montpellier, dans le Var ...

L'assemblée générale du collectif de la région parisienne qui a réuni une vingtaine de camarades a décidé d'adresser un appel à tous les syndiqués d'Ile de France à se rassembler derrière la banderole CGT des Finances . Le cortège parisien se rassemblera dès 13h30 à Sèvres Babylone pour se rendre à l'Assemblée Nationale .

RAPPROCHEZ-VOUS SANS TARDER DES USRCGT DE VOTRE DÉPARTEMENT.

L'écho du terrain

08

d'achèvement. (...) elles favorisent notamment l'externalisation de ces missions et participent à la réduction du réseau avec d'ores et déjà, la suppression de 12 Centres Régionaux des Pensions (CRP) et bientôt la suppression des services liaisons-rémunération. Ces réformes (...) ont d'abord pour but de supprimer des milliers d'emplois publics dans les services gestionnaires des ministères et ont pour corollaire la déshumanisation de la mission en éloignant l'agent du service chargé de sa paie, le pensionné du service chargé de la liquidation de sa pension. (...).

Il faut se pencher bien en arrière pour se souvenir de nos premières alertes sur l'externalisation de la mission des pensions que préparait, dans les années 80, le passage à une identification par N°INSEE des pensionné(e)s jusqu'alors inscrit(e)s au grand livre de la Dette publique.

Ce choix n'était pas uniquement celui d'une norme valide (N°INSEE) et reconnue mais aussi le prélude à une distanciation juridique entre l'Etat employeur et ses obligations vis-à-vis de ses fonctionnaires.

Dans la poursuite politique du « détricotage » systématique de "l'Etat social", qui passe évidemment par celui du statut de ses agents, actifs et pensionnés, les attaques contre la retraite par répartition et contre le code des pensions ne se sont pas limitées aux questions du montant perçu et du nombre d'annuités pour un taux plein. Bien sûr ces enjeux sont essentiels... mais le combat pour conserver un véritable service public de proximité, propre à nos pensions, dans le cadre de la préservation de notre régime particulier, avec des agents en nombre et formés correctement... sont aussi les bases d'un service socialement efficace et le gage du maintien de cet acquis des fonctionnaires d'Etat. A défaut, les gouverne-



ments nous rappelleront bientôt que le « leader » du paiement des retraites est la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail avec le régime général et qu'ainsi elle a vocation à servir l'ensemble des retraites.

Il est clair qu'un processus transverse aux gouvernements successifs est à l'œuvre. La finalité, la création d'une entité unique qui paierait toutes les retraites sur la base d'une accumulation de points... Déjà la « réforme » 2003 avait permis à l'idée de "poindre" officieusement avec l'assentiment de la CFDT qui prônait, avec d'autres, au nom de la "justice" une harmonisation des durées de cotisations, une simplification du système par l'abolition, sous entendue, des régimes particuliers "privilégiés honnis"...

La pensée unique, ou plutôt inique, se nourrit du simplisme, offrant à l'opinion des « solutions » qui insultent l'intelligence populaire qui se nourrit, elle, du débat démocratique.

Ainsi peut-on lire sur le compte rendu de l'aréopage directionnel venu rendre visite au Centre de Gestion des Retraites de Marseille en juin 2012 :

« Le régime des retraites de l'Etat, second régime après le régime général, est géré au sein de la DGFiP⁽¹⁾ par le SRE⁽²⁾ auquel est confiée la responsabilité des programmes du compte d'affection spéciale pensions (CAS⁽³⁾ Pensions)... »... « ... L'évolution des droits à retraite et l'obligation d'informer les actifs sur leurs futurs droits sont traités dans le cadre de l'inter-régimes (CNAV⁽⁴⁾, Etat, AGIRC-ARCCO⁽⁵⁾, CNRACL⁽⁶⁾, (...). Par ailleurs, le régime des retraites de l'Etat fait l'objet de compa-





raisons régulières en termes d'efficience et de qualité de service et d'observation permanente par la Cour des Comptes et le Parlement. Cette situation se traduit par une obligation de résultat sur la bonne gestion du régime. »

Non, la « réforme » des retraites n'est pas achevée, outre le financement à revoir dès 2018 (calendrier gouvernemental), nos exigences revendicatives doivent être portées par un mouvement social de grande ampleur.

Les propositions de la CGT n'ont jamais été démenties, la répartition des richesses que nous voulons suppose un changement de société, nous y travaillons ardemment. Ne lâchons rien : ni sur l'âge de départ, ni sur le nombre d'annuités, ni sur l'intégration des primes dans le traitement pour le calcul du montant de nos pensions, ni sur la pénibilité, ni les majorations pour enfants, ni la prise en compte des années d'étude... etc.

Tous ces sujets restent ouverts, ne laissons pas les chantres de Maastricht, ardents défenseurs de leur logique au travers du Traité Constitutionnel Européen, démocratiquement rejeté par le peuple et revenu par la porte du Traité de Lisbonne puis entériné par une majorité parlementaire, nous engluer dans la pensée unique. ■

1. Direction Générale des Finances Publiques / 2. Service des Retraites de l'Etat / 3. Compte d'Affectation Spéciale / 4. Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse / 5. Association Générale des Institutions des Retraites des Cadres - Association des Régimes de Retraites Complémentaires des salariés / 6. Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales

09

L'UFR Finances

Ça avance

18 mois après le congrès de la Fédération des Finances, nous pouvons dresser un premier bilan de l'activité « retraités ».

Développement de collectifs ou sections finances sur le territoire qui ont une fonctionnement régulier : région parisienne, PACA, Marseille, Nord, Loire-Atlantique, Morbihan, Côtes d'Armor, Gironde, Hautes-Pyrénées, etc

Meilleure prise en charge de l'activité par les syndicats nationaux et leurs sections locales. Par exemple les démarches revendicatives de l'UFR en matière de droits sociaux des retraités tant de la sphère « Bercy » que du Semi-public, trouvent un prolongement dans les départements avec la participation de retraités dans les instances de dialogue social, plusieurs camarades participent aux instances nationales des syndicats.

Investissement fort aussi dans les structures interprofessionnelles de la CGT qui nous permettent d'intervenir localement sur les transports, l'hôpital, l'AMD et aussi bien sur le pouvoir d'achat et l'ensemble de la protection sociale. Si les progrès sont réels et à ne surtout pas sous-estimer, il reste du chemin à faire notamment sur le déploiement local. C'est un fait, nos administrations délaissent les retraités.

À NOUS DE NOUS FAIRE ENTENDRE !

La création de collectifs ou sections, afin de ne laisser personne isolé, doit reposer sur l'ensemble de nos retraités, quelle que soit l'origine administrative.

Nos revendications sont du niveau Finances ou fonction publique. N'étant quasiment plus reconnus par nos administrations, il est indispensable que toutes les composantes de la fédération soient associées localement à cette démarche.

Nous tenons à la disposition des camarades qui mettront en place une activité retraités-Finances les outils permettant de prendre contact, en territoire, avec les syndiqués des Finances. Il faut se développer pour éléver le rapport de forces.

10

Urgence Sociale !

Non au traité MERKOZY ! Exigeons un référendum !

Alors que le Président de la République, François HOLLANDE, s'était engagé lors de la campagne électorale à renégocier le traité européen issu de l'accord du 9 décembre 2011, force est de constater aujourd'hui que c'est mot pour mot le traité dit « Merkozy » qui viendra en discussion au parlement. Ce n'est pas, en effet, le volet sur la croissance -au demeurant très limité et simplement annexé au traité- qui infléchira les orientations de ce pacte budgétaire.

En réalité, ce traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'union économique et monétaire (TSCG) en durcissant encore les traités de Maastricht et de Lisbonne, conserve toute sa nocivité au plan politique, économique et social.

C'est lui, en effet, qui ouvrira la voie à l'adoption par le parlement de la « règle d'or » qui n'est autre que l'inscription dans nos institutions de la soumission de l'économie française aux décisions européennes et aux marchés financiers. Ce traité en conférant de nouveaux pouvoirs à la Commission de Bruxelles concernant les budgets et les choix économiques des Etats met à mal la démocratie parlementaire et la souveraineté populaire.

Concrètement, ce traité qui implique de réduire encore plus drastiquement les déficits publics, s'il est adopté, aura des conséquences dramatiques sur la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le traité budgétaire européen élaboré en son temps par Mme MERKEL et M. SARKOZY et adopté tel quel lors du sommet européen des 28 et 29 juin derniers, sera présenté au mois d'octobre à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Car toutes les administrations publiques sont concernées : l'Etat, la Sécurité sociale, les entreprises et les services publics, les collectivités territoriales. Ce qui va se traduire par moins de services publics, moins d'hôpitaux, moins d'écoles, moins de trains etc.

Au-delà se dessinent de nouveaux reculs sociaux : pression sur les salaires, casse du code du travail, développement de la flexibilité, de la précarité, baisse du pouvoir d'achat, moins de moyens pour la protection sociale et les retraites etc.

Pourtant, on l'a vu chez certains de nos voisins européens où s'appliquent déjà ces politiques d'austérité, cette orientation, loin de relancer la croissance, n'a fait qu'enfoncer un peu plus ces pays dans la crise et leurs peuples dans la misère. En réalité, seul est épargné par le traité le monde de la finance : les banques et les marchés financiers.

Or, les Françaises et les Français ont voté en majorité en faveur du changement. Mais comment mettre en œuvre une politique dite de changement si l'on accepte la mise en place d'un tel carcan libéral ? C'est pour toutes ces raisons que la Fédération CGT Finances et son Union Fédérale de Retraité(e)s sont fermement opposées à ce traité

Avec la Confédération Européenne des Syndicats, la CGT appelle à rejeter avec détermination ce traité aux conséquences néfastes pour notre pays et notre peuple .

Et surtout on ne peut à la fois défendre la nécessité de la démocratisation de l'Union européenne et faire ratifier un tel traité sans débat public et sans consulter les citoyens. La question ne serait pas de se prononcer « pour ou contre » l'Europe, mais, au contraire, la question porterait sur les orientations politiques, sociales, écologiques, culturelles, de la construction européenne afin de redonner un nouveau sens à une Union



qui, telle qu'elle est, conduit les populations du continent à se détourner d'elle.

L'Europe austéritaire ou l'Europe sociale, solidaire, démocratique, pacifique et écologique, tel est l'enjeu du débat. En utilisant la pétition «**NON à l'austérité perpétuelle en Europe !**» proposée par une pluralité d'organisations syndicales, associatives, politiques, menons ce débat partout sans attendre.

La Fédération CGT des Finances s'est jointe à l'exigence unitaire de l'organisation d'un référendum au sujet de la ratification de ce traité.

L'UFR CGT/FINANCES APPELLE LES RETRAITE(E)S DES FINANCES A S'IMPLIQUER DANS TOUTES LES INITIATIVES QUI PERMETTRONT D'AMPLIFIER LE SUCCES DE LA MANIFESTATION NATIONALE DU 30 SEPTEMBRE 2012.

Pétition : www.avaaz.org/fr/petition/NON_a_la_austerite_perpetuelle_en_Europe_3/



Hommage à Guy PARIS

Décédé le 2 septembre 2012 dans sa 94ème année. Homme de conviction, Guy a su, dans des circonstances dramatiques et même dangereuses, affirmer les valeurs de fraternité et de solidarité de la CGT.

Responsable du Syndicat des contributions diverses rattaché au SNACI en Algérie, il oeuvrera, dans cette période difficile, à garder l'unité de son syndicat et son affiliation à la CGT qui condamnait la répression et s'était prononcée pour l'indépendance de l'Algérie.

En 1962, rapatrié avec la majeure partie des fonctionnaires exerçant en Algérie, il a joué un rôle essentiel dans l'accueil par le SNACI de ses collègues.

Ultérieurement, Guy exercera ses fonctions au bureau syndical du SNACI puis du SNADGI jusqu'en 1980. Entre autre responsabilité, Guy était responsable dans la « Vie syndicale » de la rubrique destinée aux retraités et intitulée « A ton service l'ancien » dont nombreux lecteurs se souviennent.

L'Union fédérale des Retraités des Finances CGT présente à sa fille et à ses proches ses plus sincères condoléances.

11 octobre

2012



**Les retraités
prennent la parole
partout en France**

Pouvoir d'achat - Autonomie - Accès aux soins